



Ouvaton

Coopérative SA à directoire et conseil de surveillance à capital variable
Ouvaton, Siège Social 16 bis rue d'Odessa 75014 PARIS
438 168 718 R.C.S. PARIS N° TVA FR 93438168718

Rapport du Conseil de surveillance sur les rapports financier et de gestion relatif à l'exercice 2010

Le directoire de notre Société vous a convoqués à une assemblée générale ordinaire annuelle, conformément à la loi et aux statuts, afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Coopérative durant l'exercice clos le 31 décembre 2010, et de soumettre à votre approbation les comptes dudit exercice.

Nous vous rappelons que, conformément à l'article L. 225-68 du Code de commerce, le conseil de surveillance doit présenter à l'assemblée générale ordinaire annuelle ses observations sur le rapport de gestion du directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice. Nous vous précisons que le directoire a communiqué au conseil de surveillance les comptes annuels, et le rapport de gestion dans les trois mois de la clôture de l'exercice.

Nous nous félicitons du travail de fond effectué par le directoire tant du point de vue technique qu'administratif afin qu'Ouvaton devienne une structure stable proposant un hébergement de qualité. Conscient de ce passage obligé afin de fiabiliser la plateforme, nous souhaitons que le souci de fonctionnement et d'une certaine stabilité ne prenne pas le pas sur tout autre considération.

En effet si un historique fort permet à la coopérative de survivre, la spécificité d'Ouvaton dans le web français ne fait plus sens et à terme on peut prédire que la structure n'aura plus les moyens d'exister. Aujourd'hui, la santé financière d'Ouvaton est une chance que nous devons exploiter. Le conseil de surveillance demande donc au directoire d'explorer des pistes possibles de nouveaux services :

- plateforme d'hébergement video pour les collectivités locales,
- offre spécifique aux associations travaillant dans le secteur social,
- bibliothèques numériques libres,
- fournisseur d'accès,
- réseau wifi s'appuyant sur les coopérateurs,
- coffre de données personnelles avec un "sso"
- etc ...

Ce premier travail exploratoire fait, il sera demandé aux coopérateurs de choisir les nouveaux services qu'Ouvaton devra mettre en œuvre.

Nous espérons que l'ensemble des propositions que vous a faites le directoire dans son rapport recevra votre agrément, et que vous voudrez bien adopter les résolutions du ressort de l'assemblée générale ordinaire annuelle.

Le présent rapport a été approuvé par la majorité des membres du CS.

À Paris, le 23 mai 2010
Arnaud Vojinovic